



Conférence Miniérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT)

Assemblée Générale Constitutive du Réseau Africain des Femmes de la Pêche « RAFEP »



Saly - Mbour (Sénégal) 08 et 09 décembre 2010

RAPPORT

Mars 2011

Rapport préparé par Moussa MBENGUE – Consultant

Ce rapport a été préparé avec le soutien financier de la Fondation Japonaise pour la Coopération Internationale en matière de Pêche (OFCF Japan).

Ni le contenu intégral, ni des parties de ce rapport ne peuvent être reproduits sans autorisation écrite de la COMHAFAT. Le cas échéant, tout extrait devra être accompagné de la référence explicite de ce rapport.

Page de garde:

- Photo: Membres du Bureau du Réseau Africain des femmes de la Pêche

Contact :

Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT

Adresse : BP: 476, Agdal. Rabat - Maroc

Tel. (212) 537 68 83 30

Fax (212) 537 68 83 29

E-mail : secretariat@comhafat.org

<http://www.comhafat.org>

Version : Rapport définitif

Date: mars 2011

Remerciements

La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) souhaite remercier les nombreuses personnes et organismes qui ont permis, grâce à leur dévouement et à leur coopération, de mener ce projet de mise en place de réseau africain des femmes de la pêche. Notre reconnaissance s'adresse en premier lieu au Ministère de l'Economie maritime du Sénégal ainsi qu'à l'auteur du présent rapport, Monsieur Moussa MBENGUE. Nous tenons à associer dans ce même hommage les femmes professionnelles de la pêche, qui ont contribué pour la bonne réussite des travaux ainsi qu'à l'adoption des statuts et du règlement intérieur du Réseau, les spécialistes et les membres des organisations professionnelles de pêcheurs, des administrations des pêches des Etats membres de la COMHAFAT.

Enfin, la COMHAFAT exprime sa gratitude à la Fondation Japonaise pour la Coopération Internationale en matière de Pêche (OFCF Japan), qui par son soutien financier a permis à ce projet d'aboutir. L'auteur reste seul responsable des erreurs qui auraient pu subsister dans le rapport.

Sommaire

I. Introduction	3
II. Participants	3
III. Cérémonie d'ouverture.....	3
IV. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	5
V. Présentation de la COMHAFAT.....	6
VI. Rôles et situation des femmes dans le développement durable de la pêche dans les pays membres de la COMHAFAT	8
VII. Statuts et règlement intérieur de l'organisation.....	10
VIII. Mise en place du Bureau Exécutif du RAFEP.....	11
IX. Cérémonie de clôture.....	12

X. Annexes

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Termes de référence de l'assemblée générale constitutive du RAFEP

I. Introduction

La Conférence Ministérielle sur la Coopération halieutique entre Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) a validé et adopté, dans les conclusions de sa huitième session de la Conférence des Ministres tenue à Accra (Ghana), du 17 au 19 février 2010, une stratégie de renforcement des activités des femmes dans le secteur de la pêche.

L'organisation, en application de cette décision, a tenu les 08 et 09 décembre 2011 à l'hôtel Bougainvillées de Saly Portudal de Mbour au Sénégal, l'Assemblée générale constitutive du Réseau Africain des femmes du Secteur de la pêche (RAFEP) à l'échelle de la COMHAFAT.

Les travaux ont été facilités par Monsieur Moussa MBENGUE, Consultant commis par la COMHAFAT, pour la préparation de la réunion, l'animation des travaux et la rédaction des documents et des actes de l'Assemblée générale.

II. Participants

Cinquante-quatre (54) participants, représentant dix-huit (18) Etats membres ont pris part à l'Assemblée générale constitutive du RAFEP, il s'agit de: Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sierra Leone, République Démocratique du Congo, Togo, Sao Tomé et Príncipe et Sénégal.

Chaque pays était représenté par deux (02) délégués : une représentante des femmes de la pêche et un représentant de l'administration des pêches. Ce choix n'est pas neutre ; il garantit une participation crédible des organisations professionnelles de femmes de la pêche, pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations d'une part et une réelle représentation des femmes dans leur propre réseau. La présence des délégués de l'administration des pêches devrait aussi faciliter les réflexions et les analyses sur certaines questions qui exigent une expertise certifiée.

Ont pris part également à cette réunion, outre le Réseau des Etablissements de Formation Maritime (REFMA), les organisations sous régionales suivantes en qualité d'observateur:

- Réseau sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO).
- La Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP).

III. Cérémonie d'ouverture

Dans son allocution d'ouverture, son Excellence Monsieur Khouraiichi THIAM, Ministre de l'Economie Maritime du Sénégal, a au nom de Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République, du Premier Ministre et à son nom propre, souhaité aux participants la bienvenue au Sénégal. Il a exprimé sa satisfaction pour l'honneur fait au Sénégal d'abriter la première réunion constitutive du Réseau africain des femmes du secteur de la pêche.

Il a ensuite rappelé les résultats significatifs capitalisés par la COMHAFAT depuis sa création en 1989 et rappelé ses objectifs en mettant en avant la coopération, le développement de la pêche durable au profit des Etats membres de l'organisation.

Il a par ailleurs précisé que le RAFEP devra, sans nul doute, constituer un cadre d'échanges, de création et de renforcement de liens entre les femmes de la pêche des 22 pays membres de la COMHAFAT et permettra l'accroissement de leurs capacités professionnelles et politiques, de favoriser une meilleure prise en compte des préoccupations des femmes dans les politiques publiques de pêche.

Il a également rappelé que le contexte international a été marqué par le développement de l'approche genre, notamment, la quatrième conférence mondiale sur la promotion des femmes tenue à Beijing en 1995, le sommet du Millénaire tenu en septembre 2000 dont, un des objectifs spécifiques est consacré à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la décennie 2010-2020, consacrée par l'Union Africaine à la femme africaine. Il en est de même du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui inscrit dans ses objectifs et buts globaux, l'objectif de promouvoir le rôle des femmes dans toutes les activités et de faire progresser l'égalité entre les sexes notamment dans l'éducation et la santé.

Pour terminer, Monsieur le Ministre de l'Economie maritime a déclaré ouverte l'Assemblée générale constitutive des femmes du secteur de la pêche à l'échelle de la COMHAFAT.

Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Hachim El AYOUBI, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a remercié son Excellence Monsieur Khouräichi THIAM, Ministre de l'Economie maritime du Sénégal, d'avoir bien voulu accepter de présider la cérémonie d'ouverture de l'Assemblée générale constitutive du RAFEP. Il s'est réjoui de la concrétisation de la volonté de la COMHAFAT, à travers la tenue de ladite Assemblée générale constitutive.

Il a insisté particulièrement sur la ferme détermination de la COMHAFAT à renforcer la coopération halieutique entre les Etats membres et à appuyer fortement les femmes, afin de rendre plus visibles leurs actions et de promouvoir une meilleure participation de celles-ci à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques de pêches. Il a insisté sur le rôle et la place des femmes dans la pêche en Afrique, qui justifient une meilleure prise en compte de leurs préoccupations dans les programmes et projets de développement.

Il a ensuite indiqué que, la tenue de ces travaux au Sénégal confirme le rôle que joue ce pays au sein de la COMHAFAT. Il a souligné l'exemplarité et l'efficacité de la collaboration et de la coopération entre le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT et les Etats membres.

Il a remercié la coopération japonaise, à travers la Fondation japonaise de Coopération internationale (OFCF), pour son appui technique et financier et son engagement à accompagner la COMHAFAT pour en faire une institution clé de coopération dans la région. Et a souhaité plein succès aux travaux de cette réunion.

IV. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour de l'Assemblée générale constitutive du Réseau africain des femmes du secteur de la pêche a fait l'objet d'un programme qui s'étale sur deux (2) jours ; les points de l'ordre du jour, découpés en sessions, se présentent comme suit:

Première session : cérémonie d'ouverture

Cette session a été marquée par l'allocution de bienvenue de Monsieur Hachim EL AYOUBI, Secrétaire exécutif de la COMHAFAT et le discours d'ouverture de Monsieur Khouraïchi THIAM, Ministre de l'Economie maritime du Sénégal.

Deuxième session : présentation de la COMHAFAT

Troisième session : Présentations de la situation des femmes dans le secteur de la pêche

Ce thème a fait l'objet de présentations PowerPoint de la part des délégués de certains pays (Maroc, Gambie, Gabon, Mauritanie) ; d'autres représentants de pays ont fait des interventions orales sur la même problématique.

Quatrième session : Mise en place et travaux de commissions

Une commission chargée des projets de statuts et de règlement intérieur, et des modalités d'élection du Bureau exécutif du RAFEP.

Cette commission a étudié les projets de statuts et règlement intérieur préparés par le consultant de la COMHAFAT, fait des propositions relatives à la détermination des postes du Bureau exécutif, de leur répartition selon les pays membres de la COMHAFAT et du classement de ces pays en zones suivant des critères linguistiques et géographiques.

Une commission chargée du projet de plan d'action triennal du RAFEP

Cette commission a réfléchi sur le rôle et la place des femmes dans le secteur de la pêche, et proposé des éléments de plan d'action. L'analyse du contexte africain de la pêche, des contraintes et difficultés qui compromettent le travail et l'épanouissement des femmes, a permis de dégager des éléments de plan d'action triennal (2011-2012-2013) du Réseau africain des femmes du secteur de la pêche.

Cinquième session : Présentation des rapports des commissions et débats

Les rapports issus des travaux de commissions ont fait l'objet de présentations, de débats et de validation par des séances plénières présidées par le consultant de la COMHAFAT.

Sixième session : Election d'un Bureau exécutif du Réseau africain des femmes de la pêche (RAFEP).

En application des statuts et du règlement intérieur adoptés par l'assemblée générale, des critères ont été arrêtés par consensus pour faciliter la répartition des postes selon les pays et l'élection du bureau exécutif.

Septième session : clôture de l'assemblée générale.

La cérémonie de clôture a été marquée par les allocutions de Monsieur le Directeur des pêches maritimes et de Monsieur le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT.

V. Présentation de la COMHAFAT

La présentation faite par Madame Fatima Zohra, Chargée de programme au Secrétariat exécutif de la COMHAFAT, est axée essentiellement sur la création de la COMHAFAT, le cadre juridique et institutionnel, les principaux champs d'intervention, les réalisations.

Création

La COMHAFAT est une organisation intergouvernementale, créée en 1989 à Rabat (Maroc). Son contexte général de création est caractérisé notamment par la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982, l'importance des activités halieutiques et la raréfaction des ressources marines. Il regroupe 22 pays africains, du Maroc à la Namibie. Ses objectifs sont les suivants :

- Promouvoir une coopération active et structurée en matière d'aménagement et de développement des pêches dans la Région ;
- Dynamiser l'ensemble des secteurs économiques nationaux sur la base des effets directs et induits qui peuvent résulter de l'exploitation des ressources halieutiques ;
- Développer, coordonner et harmoniser les efforts et les capacités des Etats membres en vue de préserver, exploiter, mettre en valeur et commercialiser les ressources halieutiques ;
- Renforcer la solidarité à l'égard des Etats Africains sans littoral et les Etats de la région, géographiquement désavantagés.

Cadre juridique et institutionnel

Le cadre juridique de la COMHAFAT comporte la convention régionale (Dakar 1981), le protocole relatif au cadre institutionnel amendé à Rabat le 16 janvier 2009 et le Règlement général de procédure (Conakry, 1999).

Le cadre institutionnel est configuré par la Conférence des Ministres (organe d'orientation et de décision en matière de coopération halieutique) ; le Bureau (organe de coordination de la Conférence des Ministres); le Secrétariat Exécutif (organe d'exécution) dont le siège est à Rabat.

Principaux champs d'intervention et réalisations

Les principaux domaines d'intervention comprennent la formation professionnelle et technique en matière de pêche et d'aquaculture ; la recherche halieutique et les sciences de la mer ; la pêche responsable ; la valorisation et la commercialisation des produits de la pêche.

La COMHAFAT compte à son actif des actions significatives parmi lesquelles, trois (3) méritent d'être rappelées : il s'agit de la coopération tripartite entre le Japon, le Maroc et les autres pays africains, le regroupement des établissements de formation maritime (REFMA) et le Réseau africain des institutions de recherche halieutique et des sciences de la mer (RAFISMER).

La Coopération tripartite entre le Japon, le Maroc et les autres pays africains

Le but de cette coopération est de promouvoir la formation professionnelle et technique en matière de pêche maritime dans les Etats de la COMHAFAT.

Les programmes développés dans ce cadre comprennent la formation en gestion des pêches maritimes (1999 – 2000), la formation en technologie des industries des pêches maritimes (2001 – 2005) et la promotion de la pêche artisanale (2004 - 2008).

Le programme y relatif est domicilié à l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM), Agadir, et au Centre de Qualification des Pêches Maritimes (CQPM), à Larache au Maroc. Il est financé par le Maroc et le Japon (JICA).

Le Regroupement des établissements de formation maritime (REFMA)

Son but est de développer les capacités techniques et pédagogiques des établissements de formation maritime de la région COMHAFAT et de mutualiser leurs expériences et connaissances.

Il est financé par le Maroc (Secrétariat permanent) et les pays membres du REFMA et est domicilié à l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) d'Agadir.

Le Réseau africain des institutions de recherche halieutique et des sciences de la mer (RAFISMER)

Le but du RAFISMER est de promouvoir, d'améliorer la recherche halieutique et les sciences de la mer et de renforcer la coopération entre les établissements de formation maritime.

Il est financé par la France et le Maroc et est domicilié à l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) de Casablanca, Maroc.

La COMHAFAT est une opportunité pour la coopération halieutique et le développement de la pêche en Afrique

La COMHAFAT mérite une attention plus accrue de la part des Etats membres et des partenaires au développement. Elle pourrait participer de façon significative à la promotion de la coopération en matière d'aménagement et de développement des pêches dans la région. Elle constitue un outil indispensable de développement du secteur de la pêche en Afrique en général et dans les pays membres en particulier. Elle peut aussi participer à une meilleure harmonisation et mise en cohérence des politiques, des projets et programmes pêche contribuant ainsi au développement humain africain.

VI. Rôles et situation des femmes dans le développement durable de la pêche dans les pays membres de la COMHAFAT.

Les travaux de commission, les présentations des pays sur la situation des femmes dans la pêche ainsi que les débats et discussions ont permis de retenir des considérations intéressantes ;celles-ci portent sur les rôles des femmes dans les activités halieutiques, les contraintes et difficultés qui limitent leurs intervention et des actions prioritaires.

Les femmes de la pêche jouent des fonctions environnementales, sociales et économiques importantes dans les pays membres de la COMHAFAT

Les femmes sont présentes dans tous les maillons du secteur halieutique où elles développent des activités significatives. Elles interviennent dans la collecte et l'exploitation des coquillages, la transformation artisanale des produits de la pêche et de l'aquaculture et le mareyage. On les retrouve également dans les activités connexes à la pêche.

De par leurs activités et les revenus qu'elles en tirent, elles participent pleinement au développement économique et social de leurs pays. Elles contribuent à la réduction des pertes post captures, l'alimentation des communautés défavorisées, le soutien à l'équilibre des familles, la formation professionnelle des jeunes filles non scolarisées ou ayant quitté précocement l'école. Leur participation à la scolarisation et à l'éducation des enfants et des jeunes est aussi remarquable.

Les femmes sont limitées dans l'exercice de leurs activités par des contraintes et difficultés

Dans l'exercice de leurs activités, elles sont confrontées aux contraintes et difficultés suivantes, qui limitent l'impact de leurs interventions et les appauvrissent :

Des problèmes d'approvisionnement en matière première causés par la raréfaction des ressources halieutiques et aggravés par une concurrence déloyale des femmes par des acteurs plus puissants qui leur font même subir des fois des chantages préjudiciables à leur dignité et à leur santé.

L'accès aux financements importants et adaptés est difficile : les conditions des banques classiques sont hors de portée et excluantes. Les offres des mutuelles d'épargne et de crédits sont appauvrissantes.

Les capacités politiques, professionnelles et organisationnelles sont insuffisantes ; si dans certains pays les femmes sont relativement bien organisées, dans certaines parties de la région les organisations de femmes sont par contre embryonnaires ; le développement de leurs activités est handicapé par un défaut de maîtrise des bonnes pratiques de valorisation de produits de la pêche et de gestion ; l'illettrisme de la plupart des professionnelles complique d'avantage la situation. Les femmes et leurs pratiques ne sont pas suffisamment reconnues et valorisées dans certains pays. Leurs activités ne sont pas généralement réglementées, donc non professionnalisées. Dans beaucoup de pays, les politiques étatiques ne prennent pas réellement en compte les préoccupations des femmes.

Les infrastructures de stockage et de conservation sont déficitaires. Dans beaucoup de pays les femmes déplorent l'inexistence d'aménagements appropriés pour le développement de leurs activités. Des équipements de travail conformes et suffisants font défaut. Les femmes ne sont pas en sécurité dans leurs lieux de travail où elles sont victimes de déguerpissement au profit de privilégiés.

Le système de sécurité et de protection sociale est quasi absent. L'accès des femmes de la pêche à des services et soins de santé est très difficile ; elles éprouvent d'énormes ennuis en cas de maladie. Lorsque la vieillesse survient, elles vivent les pires moments de leur existence, si elles n'ont pas la chance d'être soutenues par leurs enfants ou des parents.

On constate, en outre, des difficultés de commercialisation, consécutives à la méconnaissance des informations commerciales, à l'enclavement de certains sites et à l'inexistence ou au mauvais état des voies de communication,

Le RAFEP constitue un instrument essentiel de renforcement de capacités politiques et économiques

Ce Réseau pourrait jouer des missions très importantes. Il constitue un cadre de concertation, d'échanges et de partage de savoirs et d'expériences. Il servirait d'instrument de coopération entre les femmes de la région COMHAFAT. Il pourrait se positionner comme organe de représentation, mais aussi d'auto planification et de portage de projets et programmes d'appui aux femmes. Le RAFEP devrait aider à la mise en place de regroupements et réseaux de femmes au niveau des pays membres de la COMHAFAT, à l'image du REFEPAS du Sénégal. Le RAFEP devrait s'atteler à être une force significative de propositions qui contribuera au renforcement des capacités des femmes de la pêche, au développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur et à leur épanouissement.

Des actions prioritaires se dégagent de l'analyse de la situation

- Appui à la mise en place de réseaux nationaux de femmes de la pêche au niveau des pays membres de la COMHAFAT ;
- Faire un état des lieux des organisations professionnelles de femmes de la pêche au niveau des pays de la COMHAFAT ;
- Développer la coopération commerciale et les échanges de savoirs et d'expériences entre les femmes à l'échelle de la COMHAFAT ;
- Favoriser la participation des femmes de la pêche aux décisions politiques dans une perspective d'une réelle prise en compte de leurs préoccupations dans les politiques publiques de pêche ;
- Faciliter l'accès des femmes de la pêche à des financements adaptés ;
- Améliorer les conditions de valorisation des produits de la pêche.

Un plan d'action triennal 2011-2013, alimenté par les éléments issus des débats et échanges, est joint au rapport.

VII. Statuts et règlement intérieur

Des modifications et recommandations sont apportées aux statuts et au règlement intérieur.

En ce qui concerne les statuts

- le remplacement des titres par des chapitres suivis par des articles par souci de formalisme juridique. Le nombre d'articles est passé de vingt-deux (22) à vingt-quatre (24) ;
- la commission a séparé l'objectif global des objectifs spécifiques et introduit des alinéas pour que le texte soit plus aéré ;
- la procédure du dossier d'adhésion a été simplifiée ; le dossier doit être adressé à au Bureau exécutif par la voie du point focal de la COMHAFAT en collaboration avec le réseau national ;
- des changements ont aussi été apportés sur la composition du bureau exécutif ; pour une question de conformité avec l'organe exécutif de la COMHAFAT Les postes ont été ramenés à sept avec la suppression de ceux de l'assesseure et de la trésorière adjointe ;
- les indemnités de représentation ou les jetons de présence aux réunions qui devront être perçus par les membres du Bureau ont été supprimés ; les participants ont jugé que la fonction de membre doit être bénévole ;
- un article a été ajouté dans les dispositions finales, celui-ci concerne le règlement des conflits qui doit se faire à l'amiable, à défaut, recourir à la juridiction de l'Etat du siège.

En ce qui concerne le règlement intérieur

- comme pour les statuts, les titres du Règlement intérieur ont été remplacés par des chapitres pour les mêmes raisons. En plus, le nombre d'articles est passé de seize (16) à dix-huit (18) ;
- le Réseau est ouvert à toutes les organisations professionnelles nationales de femmes du secteur de la pêche qui sont légalement reconnues. Cette disposition va faciliter l'accès de l'ensemble des femmes de la pêche au Réseau, car beaucoup de pays n'ont pas encore monté leur réseau national ;
- l'acceptation ou le refus d'une demande d'adhésion par le Bureau exécutif ne peut être que provisoire car la validation d'une décision d'adhésion est du ressort de l'Assemblée Générale du Réseau ;
- la clause qui voudrait que le Réseau membre cotise en fonction du nombre d'organisations qui le composent a été enlevé du Règlement intérieur pour plus d'équité ;
- une troisième signature, en occurrence celle de la Secrétaire générale est désormais prévue pour qu'en cas d'empêchement de l'une des signataires, deux signatures puissent permettre la mobilisation d'argent ;
- un article a été ajouté pour permettre à la COMHAFAT de désigner un Commissaire aux comptes pour des besoins de contrôle de la caisse du Réseau ;
- La disposition qui prévoit le règlement des conflits est introduite à l'instar de celle des statuts.

VIII. Mise en place du Bureau Exécutif (BE) du RAFEP

Des critères ont été retenus pour faciliter l'élection du Bureau exécutif.

Critères d'élection retenus

Il est important de signaler que la présidence du RAFEP a été dévolue à l'unanimité au Sénégal, pays organisateur. Pour l'élection des autres postes, par souci de représentation démocratique des pays membres dans le Bureau exécutif, mais aussi d'efficacité, les pays ont été regroupés trois(03) grands ensembles en fonction de la langue et de la situation géographique.

Premier ensemble : Maroc, Mauritanie, Sénégal, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire, Togo et Bénin.

Deuxième ensemble : Sierra Léone, Gambie, Guinée Bissau, Libéria, Nigéria, Ghana, Cap Vert, Sao Tomé et Principe.

Troisième ensemble : Guinée Equatoriale, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Cameroun, Angola, Namibie.

Le Réseau africain des femmes du secteur de la pêche (RAFEP), comme son nom l'indique, regroupe des organisations de femmes professionnelles de la pêche. C'est pourquoi, l'Assemblée générale, pour écarter tout risque d'accaparement ou de détournement d'objectifs, décide formellement que seules les professionnelles femmes de la pêche (mis à l'écart les agentes des administrations des pêches et de l'aquaculture) sont électrices et éligibles dans le Bureau Exécutif (BE).

La République Démocratique du Congo représentée par deux délégués fonctionnaires des pêches, en violation des dispositions bien indiquées dans les lettres d'invitation, a fait l'objet de discussions passionnées lors de l'élection du Bureau. La déléguée de la RDC qui postulait à un poste du BE a été disqualifiée.

Le Bureau Exécutif (BE) du Réseau africain des femmes du secteur de la pêche (RAFEP), élu par consensus, se présente comme suit.

Présidente	: Madame Seynabou NDOYE, Sénégal
1^{ère} Vice-Présidente	: Madame Ivy MANLY-SPAIN, Ghana
2^{ème} Vice-Présidente	: Madame Fatima Camara De BARROS, Guinée Bissau
3^{ème} Vice-Présidente	: Madame Baliaba BEYENE, Cameroun
Secrétaire Générale	: Madame Sally SARR, Gambie
Trésorière	: Adriana Januario DOS SANTOS, Sao Tome et Principe

Le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT est aussi membre du Bureau exécutif

IX. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été présidée par Monsieur Ousmane NDIAYE, Directeur des pêches maritimes du Sénégal. Selon lui, l'Assemblée générale constitutive du Réseau africain des femmes de la pêche (RAFEP) s'est déroulée dans de bonnes conditions organisationnelles. Le programme a été suivi intégralement dans le respect du temps imparti. Les délégués des pays ont participé de façon active et remarquable.

Parlant de l'opportunité et de la pertinence du Réseau Monsieur le Directeur fait le pari que le RAFEP devra participer à favoriser la coopération entre les femmes de la pêche à l'échelle de la COMHAFAT, renforcer leurs capacités politiques notamment dans une perspective de prise en compte effective des préoccupations des femmes dans les politiques publiques de pêche des Etats membres de la COMHAFAT. Les femmes et leurs pratiques seront mieux reconnues et valorisées. Leur contribution au développement économique et social en Afrique sera optimisée.

Le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT, s'est félicité de la réussite totale de l'événement et a remercié les délégués des pays de leur présence et de la bonne qualité de leur participation. Ses remerciements vont à l'endroit de Monsieur le Ministre de l'Economie maritime du Sénégal d'avoir bien voulu présider l'Assemblée générale constitutive, et à travers lui, le Sénégal pour toutes les dispositions prises pour une parfaite organisation de cette réunion.

Madame Seynabou NDOYE, Présidente du RAFEP, entourée des autres membres du bureau élu, a remercié ses collègues de la confiance qu'elles ont placée sur sa modeste personne en acceptant de la désigner à l'unanimité à la tête du réseau. Elle s'est engagée à ne ménager aucun effort pour que cette confiance soit méritée. Elle a exhorté les membres du réseau à se souder derrière elle pour un travail efficace, dans l'unique intérêt de leur organisation.

L'assemblée générale a pris fin à 17h30mn.

ANNEXE 1 : liste des participants à l'assemblée générale constitutive du réseau africain des femmes de la pêche

N°	PAYS	PRENOM	NOM	FONCTION	TEL	E-MAIL
1	Sao Tome et Principe	Manuella	BANDEIRA	Responsable aquaculture. Direction de pêche	+239 1907518	manuellabandeira@hotmail.com
		Adriana	SANTOS	Agent de communication Direction de pêche	+239 9922461	adrianasantos0255@hotmail.com
2	Côte d'Ivoire	Blissa Thérèse	KOUAME	Assistante des productions animales et des ressources halieutiques	+225 07 57 90 70	thereseblissa@yahoo.fr
		Amy Christiane	DAGO	Présidente COOPEP	+225 05 83 50 15	dagoamy@yahoo.fr
3	Guinée	Fatoumata	KONATE	Conseillère juridique Ministère des pêches et de l'aquaculture	+224 60280752	toufak@yahoo.fr
		Jaqueline	KOUROUMA	Vice-présidente Union nationale des femmes mareyeuses de Guinée	+224 60280752	toufak@yahoo.fr
4	Gambie	Anna Mbenga	CHAM	Senior fisheries Officer Fisheries Department	+220 9930130 +220 7888170	anna_mbengac@hotmail.com
		Sally	SARR	Fish processor NAAFO	+220 9840164	dawdasaine_@hahoo.com

N°	PAYS	PRENOM	NOM	FONCTION	TEL	E-MAIL
5	Togo	Bokobosso	KISSEM épouse PIAKE	Direction des pêches et de l'aquaculture	+228 221 34 70 +228 912 87 99	bkisse@yahoo.fr
		Amematsro Jeanne	CHANTAL	Présidente de la Fédération des femmes transformatrices	+228 917 36 66	Non communiqué
6	Bénin	Victor	AKPACHOSSOU	Chef de service pêche maritime. Direction des pêches	Non communiqué	denagnonl@yahoo.fr
		Aliou Gomez	VICTOIRE	Présidente de l'Association nationale des mareyeurs du Bénin	+229 95 81 50 99 +229 97 60 11 73 +229 90 93 74 73	denagnonlg@yahoo.fr
7	Nigeria	Fausat Bolaji Jokotola	MORAKINYO	Assistant Chief Fisheries Officer from the Federal Fisheries Department	+234 80 65 35 11 54	bunmiolunuga@yahoo.cm taiwo_mrkn@yahoo.com
		Evelyn	NASAMU	Women leader of national union of fishermen and seafood dealers federal capital territory chapter	+234 8035650350	bunmiolunuga@yahoo.fr
8	RDC	Basubi	ISHIKITILLO	Coordonnateur National SENADEP	00998422027	basubi_ishikitulo@yahoo.fr
		Mulongo Ngoy	ELIE	Chef bureau /intrants/SENAP	0816512424	eliemulongo@yahoo.fr
9	Guinée Bissau	Dam Lalà N'Canha	BARANCAO	Directrice de Service de l'Administration et Finance du Secrétariat d'Etat à la Pêche	+ 245 663 25 58 + 245 590 53 06	dincanha@yahoo.com.br
		Fatima Camara de	BARROS	Présidente de l'Association des Femmes pour l'Activités Economiques (AMAE)	+245 663 05 55	fatimacamarabarro@hotmail.com

N°	PAYS	PRENOM	NOM	FONCTION	TEL	E-MAIL
10	Guinée Equatoriale	Bonifacio	NDEMENSOGO ESONO	Ingénieur Technique de Pêche industrielle	+240 222 213 586	ndemesogo4@yahoo.es
		Mari Carmen	DAVIS EKUA BUSU	Représentante des femmes dans le secteur de la pêche	+240 222 202 643	Non communiqué
12	Ghana	Dr. JOYCE	DONTWI	Deputy director, Ministry of Food & Agriculture	+233 208138431	joydont@hotmail.com
		IVY	MANLY-SPAIN	Fish Importer and Exporter	+233 244831579	servistantel@yahoo.com
13	Cameroun	Bondja	MONIQUE	Sous-Directeur de l'Aquaculture et de la Pêche Maritime	+233 75 94 25 71	bondjamonique@yahoo.fr
		Baliaba	BEYENE ATEBA	Mareyeuse	+233 74 51 21 39	non communiqué
14	Gabon	Henriette	MBADINGA née OSSOUCAH	Chargée d'études Direction Générale des Pêches et d'Aquaculture.	+241 07 17 93 62 +241 06 34 47 27	henrietteossoucah@yahoo.fr
		Jeanne	ASSENGONE	Mareyeuse, Centre des pêches d'OWENDO	07 58 32 57	Non communiqué
15	Sierra Leone	Kadijatu	JALLOH	Senior Fisheries Officer, Ministry of Fisheries and Marine Resources	+232 33512525 +232 76619276	jalloh.kadijatu@yahoo.com
		Aminata	KOROMA	Artisanal Fisheries Cooperative Leader to participate in the above meeting	018 390 324	Non communiqué

N°	PAYS	PRENOM	NOM	FONCTION	TEL	E-MAIL
16	Liberia	Sia Bayon	THERESA	Secretary / woman wing Liberia Artisanal Fishermen Association (LAFA)	+231 64114004	liberiaartisanalfidhermen@yahoo.com
		Tokpa	YARNGA	Sectional head of Aquaculture division, BNF, MOA Liberia	+231 64622335	brooks1954tokpa@yahoo.com
17	Mauritanie	M'boirika mint Ahmed	SALEM	Administration des Pêches en Mauritanie	+222 211 41 02	mbksalem@yahoo.fr
		Nedwa Mocor	NECH	Directrice ONG Mauritanie 2000. Responsable Communication Réseau Femmes de la Pêche de Mauritanie	+222 6306973	nedwa-nech@yahoo.fr
		Ferida mint Emin	HABI	Opératrice	+222 230 76 09 +222 630 76 09	farida.moula@gmail.com
18	Maroc	Brahim	BOUDINAR	Président du REFMA	+212 63098989	brahim.boudinar@mpm.gov.ma
		Aicha	ALAOUI METERAJJI	Direction de la Coopération et des Affaires juridiques	+212 661 05 79 60	meterajji@mpm.gov.ma
19	Sénégal	Awa	DIALLO	Vice-présidente du Réseau national des femmes de la pêche artisanale du Sénégal REFEPAS	-	-
		Aida	DIOUF	Secrétaire Générale du Réseau national des femmes de la pêche artisanale du Sénégal REFEPAS	-	dadadiouf65@yahoo.fr
		Seynabou	NDOYE	Présidente réseau national des femmes de la Pêches Sénégal (REFEPAS)	+221 77 519 21 15	ndoye_s@yahoo.fr

N°	PAYS	PRENOM	NOM	FONCTION	TEL	E-MAIL
19	Sénégal	Atoumane	DIOUF (Logistique)	Comptable CEPIA/DPM	+221 77 558 04 91	atoumane_diouf@yahoo.fr
		Ousseynatou	BA (Secrétariat)	Secrétaire /DPM	+221 77 515 86 96	Oussey76@yahoo.fr
		Mahamadou	GUISSE (Secrétariat)	Informaticien	+221 77 544 54 63	guissemouhamed@yahoo.fr
		Ibrahima	LO (Rapporteur)	Chef de service régional des pêches et de la surveillance de Thiès	+221 77 544 06 86	Ibou.compusen@yahoo.fr
		Mamadou	THIAM (Rapporteur)	Technicien supérieur des pêches DPM	+221 77 618 97 45	papathiam1970@yahoo.fr
		Aminata	NDIAYE (Accueil)	TSP/Personne ressource	+221 701061852	ndiayeamina_4@hotmail.com
		Mamadou	THIOUNE (Accueil)	Personne ressource /organisation professionnelle de pêche	+221 77 506 96 94	op_conipas@yahoo.fr cndspeche@yahoo.fr
		Moussa	MBENGUE (Coordination)	Consultant	+221 76 684 13 82	mbenguepeche@yahoo.fr
		Ousmane	NDIAYE (Supervision)	Directeur des Pêches maritimes	+221 77 514 41 07	ndiayecounda@yahoo.fr

N°	ORGANISME	PRENOM	NOM	FONCTION	TEL	E-MAIL
20	REPAO	Henriette	RAMOS	REPAO	+221 77 651 02 13	ramoshenriette@yahoo.fr
		Awa	GAYE	REPAO	+221 77 654 90 76	awagaye600@yahoo.fr
		Pape Gora	NDIAYE	Secrétaire Exécutif REPAO	+221 33 825 27 87	gndiaye@gmail.com
21	CSRP	Cire Amadou	Kane	Secrétaire Permanent CSRP	+221 338640475	kcire2006@gmail.com
22	Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT	Hachim	El AYOUBI	Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT	+212 537 68 83 30	hachim.elayoubi@gmail.com
		Fatima Zahra	RAHMANI	Chargée de programmes	+212 660 213 281	rahmani_fatim@yahoo.fr
		Masaki	OIKAWA	Expert Japonais	+212 537 68 83 29	oikawamasakichofu@yahoo.co.jp

ANNEXE 2 : Termes de référence de l'assemblée générale constitutive du RAFEP

I. Introduction

La conférence Ministérielle sur la Coopération halieutique entre Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique(COMHAFAT) a été créée le 30 mars 1989 à Rabat au Maroc. Elle regroupe 22 Etats riverains de l'Océan Atlantique Ouest, de la Namibie au Sud au Maroc au Nord. Ces Etats, considérant la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, notamment ses dispositions qui encouragent la conclusion d'accords régionaux et sous régionaux de coopération dans le secteur de la pêche ont adopté et signé le 30 mars 1989, une déclaration solennelle, connue sous le nom de Déclaration de Rabat. Celle-ci jette les bases d'un programme global de coopération régionale portant sur tous les aspects liés à l'aménagement et au développement des pêches entre les Etats de la Région. En 1991, la conférence tenue à Dakar (Sénégal), a abouti à l'adoption et à la signature d'une convention régionale relative à la coopération halieutique, entrée en vigueur en Juillet 1995 et dont le Directeur de la FAO est le dépositaire.

Les objectifs de la COMHAFAT sont déclinés comme suit :

- Promouvoir une coopération active et structurée en matière d'aménagement et de développement des pêches dans la Région ;
- Dynamiser l'ensemble des secteurs économiques nationaux sur la base des effets directs et induits qui peuvent résulter de l'exploitation des ressources halieutiques ;
- Développer, coordonner et harmoniser les efforts et les capacités des Etats membres en vue de préserver, exploiter, mettre en valeur et commercialiser les ressources halieutiques ;
- Renforcer la solidarité à l'égard des Etats Africains sans littoral et les Etats de la Région géographiquement désavantagés.

L'un des défis qui préoccupent actuellement la COMHAFAT est la promotion sociale des acteurs qui vivent directement et indirectement des activités de la pêche. L'organisation a validé et adopté, dans les conclusions de sa huitième session de la Conférence des Ministres tenue à Accra(Ghana) du 17 au 19 février 2010, une stratégie de renforcement des activités des femmes dans le secteur de la pêche ; cette action sera mise en œuvre dans le cadre de programme triennal d'activités de la COMHAFAT.

La femme africaine joue un rôle important dans la pêche. Il urge alors de lui apporter un appui conséquent dans une perspective d'être suffisamment renforcée pour faire face à ses missions. C'est pourquoi, les autorités des Etats membres sont invités à aider les femmes du secteur de la pêche à se regrouper d'abord au niveau national pour ensuite se mettre en réseau à l'échelle de la zone de la COMHAFAT .Un plan d'action stratégique d'appui aux femmes de la zone COMHAFAT sera coproduit à l'occasion de la mise en place du Réseau.

II. Contexte et justification

La pêche joue des fonctions importantes dans les pays membres de la COMHAFAT. Les femmes professionnelles de la pêche interviennent de façon significative dans la pêche et la cueillette de coquillages, la transformation artisanale, la valorisation, le commerce de produits halieutiques. Dans l'exercice de leurs activités, elles sont confrontées à des contraintes et difficultés qui limitent l'impact de leurs interventions :

Accès à la ressource

Les femmes du secteur de la pêche connaissent des difficultés d'accès à la ressource. Cette situation est à l'origine de l'état de sous approvisionnement dans lequel se trouvent les actrices de la pêche. La presque totalité des femmes ne maîtrisent pas les moyens d'exploitation de la ressource. Les femmes déplorent la concurrence déloyale dont elles font l'objet de la part des hommes et des industriels. Certaines espèces de poissons traitées dans le passé exclusivement par les transformatrices sont aujourd'hui pleinement exploitées par les usines. Les difficultés d'approvisionnement des femmes sont aggravées par l'insuffisance de leurs capacités financières, la faible compétitivité de leurs produits sur certains segments de marchés et des difficultés de transport.

Accès aux financements

Les banques et établissements financiers offrent des conditions de financement qui excluent la majeure partie des femmes actives dans le secteur de la pêche. L'apport personnel demandé est exorbitant; le taux d'intérêt exigé est élevé; les garanties sont hors de portée et les délais de remboursement sont courts. Les mutuelles d'épargne et de crédit offrent de meilleures possibilités; malgré ceci, l'insuffisance de leurs ressources financières ne permet pas de satisfaire les besoins importants en financement des femmes. Beaucoup d'actrices ont recours aux tontines qui souffrent d'insécurité et aux prêts consentis par des usuriers véreux.

Les capacités politiques, professionnelles et organisationnelles

Les femmes déplorent des insuffisances en matière de plaidoirie et de lobbying. Elles éprouvent des difficultés à poser leurs problèmes et à prioriser leurs actions. Elles évoluent au niveau d'espaces localisés généralement dans les principales zones de pêche sur le domaine maritime. Très peu de ces espaces sont bien aménagés malgré les efforts consentis par l'état, certaines organisations professionnelles et même des ONG.

Les règles et les normes qui régissent leurs activités et leur mode de vie sont souvent élaborées par les hommes sans qu'elles ne soient pas impliquées. Elles intronisent la domination masculine sous l'influence de la religion et de certaines valeurs socio culturelles.

Comme tous les acteurs de la pêche artisanale, les femmes se soucient très peu de la conservation durable des ressources. Elles ont du mal à articuler le développement de leurs activités avec les impératifs d'une culture de pêche responsable dans les domaines où elles interviennent.

Les groupements de femmes restent encore colonisés par les organisations de pêcheurs et de mareyeurs même si des tentatives de détachement et d'autonomisation sont repérées dans certains pays d'Afrique de l'ouest. La majeure partie des actrices de la pêche artisanale ne maîtrisent pas bien les principes élémentaires de gestion des organisations professionnelles.

Ceci se traduit par la léthargie de leurs groupements et par un déficit de communication et d'informations. En effet, le pouvoir est monopolisé par une minorité de privilégiés en général celles qui sont relativement instruites. Des mécanismes d'exclusion et de marginalisation sont érigés en règles de fonctionnement. La caution solidaire est peu fonctionnelle. Donc elle est souvent source de «déliance» au lieu de renforcer les solidarités. Le poisson, l'argent, l'instruction sont des sources de pouvoir utilisées par certaines femmes pour renforcer leur légitimité dans le secteur, d'autres les utilisent même comme instrument de domination.

Capacités techniques

Les formations développées dans le secteur n'ont pas encore permis aux femmes d'avoir toutes les compétences professionnelles nécessaires. Les femmes se soucient peu des questions d'hygiène et de qualité même si des efforts sont consentis quelque part dans ce domaine. L'insalubrité dans les sites de transformation, les conditions de traitement, de conditionnement et de transport sont préoccupantes. S'il est vrai que les femmes disposent de connaissances empiriques incontestables, les bonnes pratiques restent à maîtriser. Il en est de même des éléments simplifiés de gestion financière et comptable. La culture d'amortissement et d'entretien fait défaut. On note aussi la méconnaissance des marchés extérieurs et des procédures commerciales qui constituent une entrave à la pénétration des produits locaux dans les marchés sous régionaux et régionaux. Des difficultés d'écoulement existent même au niveau national, faute d'organisation et d'information entre autres causes.

Les infrastructures de stockage et de conservation

Les structures d'accueil pour le stockage de produits halieutiques frais, congelés et transformés font défaut. Ceci ne permet pas de reporter les surplus de production et causent des irrégularités dans les approvisionnements; des pertes énormes de produits sont ainsi constatées.

Les transformatrices sont confrontées à une réduction des surfaces de travail. Elles sont souvent déplacées ou déguerpies dans le cadre de soit disant programmes de restructuration foncière. Des maisons et des hôtels ... sont souvent édifiés au niveau de ces espaces au profit de personnalités et hommes d'affaires privilégiés

Beaucoup de sites de transformation ne sont pas bien aménagés. Les infrastructures techniques et sociales de base sont insuffisantes et même inexistantes dans certains cas. L'eau et l'électricité sont absentes dans la plupart des sites. Il en est de même pour les toilettes et les vestiaires. Les équipements sont insuffisants et souvent inadaptés. Certaines pratiques telles que le braisage du poisson au sol sont toujours utilisées. Il en est de même de claies en paille et de bacs de lavage et de fermentation en ciment difficiles à nettoyer et à désinfecter.

Le parage a lieu à l'air libre et souvent sur des surfaces inappropriées (planches en bois, pierre...). Les mareyeuses déplorent des difficultés d'accès à des moyens de transport adéquats à cause de leurs coûts onéreux. Elles ont recours aux services coûteux des transporteurs. Les frais de transport grèvent le budget des marchands de poissons. L'irrégularité de la disponibilité en glace est un problème souvent décrié par les mareyeuses. Elles sont souvent victimes de tracasseries au cours du transport de leurs produits.). Les micro-mareyeuses et marchandes de produits transformés partagent les mêmes problèmes.

Ce Réseau pourrait jouer des missions très importantes : en tant que cadre de concertation, d'échanges et de partage de savoirs et d'expériences, il servirait d'instrument de coopération entre les femmes de la région COMHAFAT. Il pourrait se positionner comme organe de représentation, mais aussi d'auto planification et de portage de projets et programmes d'appui aux femmes. Les regroupements et réseaux ainsi créés aux niveaux national et régional seront des forces significatives de propositions qui contribueront au renforcement des capacités des femmes de la pêche, au développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur et à leur épanouissement.

Ce document de planification essentiel sera alimenté par des plans ou programmes d'actions prioritaires nationaux. Ce qui garantit sa prise en compte et sa mise en œuvre dans le programme triennal d'activités de la COMHAFAT, en application de la décision de sa huitième session.

III. Objectifs

Les objectifs généraux et spécifiques poursuivis sont les suivants :

3.1 Objectifs généraux

- Contribuer au renforcement des capacités organisationnelles, professionnelles, et entrepreneuriales des femmes de la pêche au niveau des pays de la COMHAFAT ;
- Participer à la promotion de la coopération entre les femmes de la pêche à l'échelle de la zone ;
- Contribuer à la maximisation de la participation de la gente féminine dans le développement durable des pêches et le développement économique et social des pays membres de la COMHAFAT.

3.2 Objectifs spécifiques

- Mettre en place un Réseau africain des femmes de la pêche à l'échelle de la COMHAFAT
- Elaborer un plan d'action stratégique d'action des femmes de la pêche à l'échelle de la zone COMHAFAT.

IV. Résultats attendus

Les résultats attendus se présentent comme suit :

- L'inventaire des organisations professionnelles de femmes de la pêche des pays de la COMHAFAT est réalisé ;
- Un Réseau de ces organisations est créé à l'échelle de la Région COMHAFAT ;
- Un plan d'action stratégique des femmes de la pêche est coproduit et ses modalités de mise en œuvre précisées.

V. Description des travaux de l'assemblée générale

- Cérémonie d'ouverture présidée par Monsieur le Ministre de l'Economie maritime du Sénégal ;
- Travaux de commissions ;
- Présentation des travaux de commission et discussions et discussions ;
- Mise en place du Réseau africain des femmes de la pêche /COMHAFAT.

VI. Participants

- Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT ;
- Déléguées femmes des Etats membres de la COMHAFAT ;
- Représentants des administrations des pêches des Etats membres ;
- Invités.

ANNEXE 3 : Termes de référence des commissions

Commission 1 : Rôles et situation des femmes dans le développement durable de la pêche dans les pays membres de la COMHAFAT

1 Composition de la commission

- Un(e) Président(e) de commission
- Un(e) rapporteur (se) de commission
- Un représentant de chaque pays membre de la COMHAFAT
- Des personnes ressources invitées

2 Objectifs de la commission

- Etudier la situation et la contribution des femmes dans le secteur de la pêche dans les pays membres de la COMHAFAT ;
- Identifier les contraintes et difficultés qui limitent les femmes de la pêche dans l'exercice de leurs activités ;
- Proposer des solutions renforcement de leurs capacités politiques professionnelles et économiques pour leur permettre de mieux contribuer au développement durable de la pêche.

3 Résultats attendus

- Un état des lieux des femmes de la pêche dans les pays membres de la COMHAFAT est réalisé ;
- Des éléments de plan d'action triennal du réseau des femmes de la pêche /COMHAFAT sont déclinés.
- Un rapport des travaux de la commission est élaboré (version Word et power point) et présenté en plénière.

4 Méthodologie de travail (à arrêter en commission)

5 Axes de réflexion

- les femmes de la pêche et leurs organisations ;
- les activités des femmes dans la pêche et leurs impacts sur le développement social, économique...;
- contraintes et obstacles qui limitent les femmes dans leurs activités ;
- politiques d'appui aux femmes de la pêche des Etats membres de la COMHAFAT
- Partenariat
- recommandations

Commission 2 : Statuts et règlement intérieur de l'organisation faitière

1 Composition de la commission

- Un(e) Président(e) de commission
- Un(e)rapporteur (se) de commission
- Un représentant de chaque pays membre de la COMHAFAT
- Des personnes ressources invitées

2 Objectifs de la commission

- Etudier les projets de statuts et de règlement intérieur du Réseau des femmes de la pêche
- Faire des propositions sur la composition des organes (Comité Directeur, Conseil d'administration...)

3 Résultats attendus

- Les projets de statuts et de règlement intérieur sont finalisés
- Des propositions ou orientations relatives à la composition et à la répartition des membres des organes en fonction des pays membres sont faites

4 Méthodologie de travail (à arrêter en commission)

5 Axes de réflexion

- Projet de statuts de l'organisation faitière
- Projet de règlement intérieur de l'organisation faitière
- Réflexion sur la composition et la répartition des membres des organes de l'organisation faitière
- Toutes autres idées relatives à l'administration et au fonctionnement